RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA SOMME

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAOURS

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal: 15

En exercice: 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Séance du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix-juillet, à dix-huit heures le Conseil Municipal de la commune de Daours, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans la mairie annexe, la Cerisaie, route d'Amiens, sous la présidence de Monsieur Didier BARDET, Maire

DATE D'AFFICHAGE: 06/07/2020

<u>PRÉSENTS</u>: MM. Didier BARDET, Philippe DINE, Giovanni BOSCO, Denis BRUNEL, Jérôme DINE, Patrick DUMOULIN, Paolo LEROY, Didier MARECHAL, Mesdames Marie- Christine SINOQUET, Michèle STOCKLIN- BECQUET, Marie-Odile CREPIN, Cécilia HEDOUIN, Cassandra DELANCHY, Nicole GIGUERE

Absent excusé: M. Stéphane RICHARD, Mmes Nicole GIGUERE et Marie-Odile CREPIN

Madame Marie-Christine SINOQUET est désignée secrétaire de séance

Monsieur Bardet, Maire, ouvre la séance à dix-huit heures dix, et procède à l'appel de tous les conseillers présents. Après avoir vérifié que tous les conseillers avaient reçu le compte-rendu de la séance du 25 juin 2020, il propose de passer à l'adoption de ce dernier.

POUR: 12 CONTRE: 0 Abstention: 0

Le compte -rendu de la séance du 25 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

1) Elections des délégués du conseil municipal de Daours pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020.

Monsieur Bardet, Maire, explique au conseil qu'il convient de désigner par vote à bulletin secret, les 3 délégués du conseil municipal de Daours pour les futures élections sénatoriales de septembre 2020.

Il demande qui est candidat : Mesdames Marie-Christine SINOQUET et Cécilia HEDOUIN, Monsieur Jérôme DINE lèvent la main et se portent candidats. A l'issue du vote, après passage dans l'isoloir, et dépouillement, Mesdames Marie-Christine SINOQUET, Cécilia HEDOUIN, et Monsieur Jérôme DINE sont élus au 1^{er} tour de scrutin à l'unanimité (12 voix) et déclarent accepter le mandat.

2) Elections des suppléants des délégués du conseil municipal de Daours pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020.

Monsieur le Maire demande à nouveau qui est candidat :

Madame Cassandra DELANCHY, Messieurs Didier MARECHAL et Philippe DINE lèvent la main et se portent candidats suppléants.

A l'issue du vote à bulletin secret, après passage dans l'isoloir, et dépouillement, Madame Cassandra DELANCHY, Messieurs Didier MARECHAL et Philippe DINE sont élus au 1^{er} tour de scrutin à l'unanimité (12 voix) et déclarent **accepter le mandat.**

3) Délégations consenties au maire

En vertu de l'article L2122-22 du CGCT (code général des collectivités locales), Monsieur le Maire demande au conseil de délibérer pour approuver les délégations qui lui seront consenties.

Après lecture de l'article L2122-22 du CGCT et après en avoir délibéré, le conseil municipal de Daours adopte à l'unanimité l'article L2122- 22 du CGCT portant sur les délégations consenties au Maire.

La réalisation de lignes de trésorerie est portée à un montant maximum de : $50\,000\,$ €.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 18 h 45.

Didier DARDET, Maire